

Le pédibus, le rang encadré jusqu'au parking IMAGIX, repartira le 6 janvier

Organisé depuis décembre 2014 à la satisfaction de tous, le « Pédibus » est un rang encadré par 3 adultes et un gardien de la paix. En 2016, Il redémarrera le mercredi 6 janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les parents qui souhaitent prendre le Pédibus en cours de route sont invités à les inscrire au moyen du talon joint. **Veuillez lire attentivement le règlement, remplir le talon et le remettre à l'enseignant.**

Les 5 GRANDS PRINCIPES DU PEDIBUS (voir règlement complet ci-dessous) :

1. L'inscription est uniquement possible jusqu'au 04 janvier 2016.
2. Chaque élève du pédibus porte une chasuble fluorescente de l'école qui est remise à l'encadrant.
3. À Imagix, le pédibus n'attend pas les parents retardataires et retourne immédiatement à l'école.
4. En cas d'imprévu, le parent retardataire peut avertir l'école ou y attendre son enfant à 12h25.
5. Tous les participants au pédibus sont couverts par l'assurance.

RÈGLEMENT COMPLET DU PÉDIBUS – À LIRE AVANT L'INSCRIPTION !

Les directives décidées par l'APSAT visent à organiser et gérer au mieux le dispositif mis en place afin de garantir une sécurité optimale des élèves participant au pédibus.

1. Inscription

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) pour le reste de l'année scolaire, jusqu'à juin. Plus aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après le 04 janvier 2016. Il sera donc impossible d'intégrer le pédibus durant l'année.

2. Rendez-vous

Les parents attendent les élèves et non l'inverse. En inscrivant leur(s) enfant(s) au pédibus, les parents s'engagent à être au point de rendez-vous (parking IMAGIX) AVANT l'arrivée du rang (12h15). En cas d'absence du (des) parent(s), la personne encadrante a pour mission de revenir immédiatement avec les enfants dont les parents ne seraient pas au rendez-vous. Ceux-ci viendront rechercher leur progéniture à l'école.

3. Départ de l'école

Chaque élève descendra dans la cour vêtu d'une chasuble fluorescente appartenant à l'école. Les enseignants distribueront les chasubles aux élèves concernés avant de rejoindre la cour. Les élèves se rassembleront immédiatement près de la grande porte en bois, le long de la salle de gym. Au point de rendez-vous (parking IMAGIX), les chasubles seront remises à la personne encadrante.

4. Contact

Un parent empêché de se rendre au rendez-vous (IMAGIX) peut contacter l'école au 069 22 52 04 ou au 0490 576 674 (GSM de la direction).

5. Assurances

Les élèves et les encadrants sont couverts par l'assurance de l'école sur toute la durée du trajet, jusqu'à la prise en charge des parents ou des personnes responsables.

-----Découpez ici ----- Découpez ici -----

Talon d'inscription au pédibus de l'école St-André, à remettre au plus tard le lundi 04 janvier 2016

M.-Mme agissant en tant que parents ou responsables,

- Inscrit / inscrivent au pédibus leur(s) enfant(s)
.....

tous les mercredis de début janvier 2016 à fin juin 2016

et s'engage(nt) à être présent(s) sur le parking IMAGIX chaque mercredi AVANT 12h15.

- a / ont bien pris note du règlement lié au pédibus.

Fait à le

Signature(s)